



## LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL À LA SNCB

Veiller à ce que les travailleurs d'une entreprise puissent, à la fin de leur carrière, prendre leur retraite sans que leur santé ait souffert de préjudices résultant de leur travail, voilà l'objectif de la sécurité du travail.

Cet objectif répond aussi à une motivation économique, à savoir perdre le moins possible d'heures de prestations par suite d'accidents de travail.

Travailler, c'est aussi vivre entouré de risques, et un accident est toujours possible.

Mais ces risques doivent être limités au niveau le plus bas, leur élimination totale étant un rêve.

Tout l'art consiste donc à prendre des mesures de prévention adéquates pour faire fonctionner de manière plus sûre un système ou une installation. Si cet art est pratiqué au sein d'une entreprise, et si le travail y est donc exécuté de manière plus sûre, c'est en suivant ce que la loi appelle une «politique de prévention».

Cette politique n'est pas l'œuvre d'une seule personne, mais bien de trois partenaires :

□ Il y a d'abord la direction de l'entreprise, généralement représentée sous le vocable

«d'employeur», et avec elle la hiérarchie; l'employeur doit concevoir et mettre en œuvre la politique de prévention, la hiérarchie doit la faire appliquer;

□ Il y a ensuite le travailleur qui a l'obligation légale de veiller à sa sécurité, à sa santé, et à celles de ses compagnons;

□ Il y a enfin l'autorité publique qui doit s'assurer, en édictant des prescriptions et en surveillant leur application, que cette politique de prévention est bien appliquée partout.

Le fil conducteur de cette politique est en premier lieu le «Règlement général pour la protection du travail» (RGPT). En raison de l'évolution de la législation du travail sur le plan européen, à laquelle la Belgique doit obéir, le RGPT connaît depuis

quelques années de nombreuses modifications. Au point qu'il a été nécessaire de lui donner une nouvelle structure et même un nouveau nom, le «Code sur le bien-être au travail». Ce code remplacera progressivement le RGPT. Ces textes légaux contiennent aussi bien la manière de définir une politique de prévention au sein d'une entreprise que les modalités de création et de fonctionnement des organes chargés de veiller à son application.

Cette politique de prévention couvre le domaine de la sécurité, mais aussi ceux de l'hygiène et de l'embellissement des lieux de travail, d'où l'abréviation habituelle SHE. Récemment la protection de l'environnement est venue

s'ajouter aux sujets d'attention du domaine SHE. Les organes chargés d'aider l'employeur à définir et faire appliquer la politique de prévention sont, au sein d'une entreprise, le service SHE et le comité SHE. Le service SHE a été créé au sein des entreprises dans un but préventif. Par le dépistage et l'évaluation des risques présents, ce service conseille l'employeur sur la politique à mener, une politique qui aide à prévenir les accidents du travail d'une manière réaliste.

Un autre objectif est de développer auprès des travailleurs un sens critique à propos de la sécurité dans l'exercice de leur métier.

Le service SHE est neutre et donne des informations

objectives sur ce qui constitue une faute, les obstacles à surmonter et les solutions à trouver. Le service SHE est dirigé par un chef de service SHE, éventuellement assisté par des adjoints. Pour pouvoir exercer la fonction de chef de service SHE, il faut suivre une formation spécialisée fixée par la loi. Le chef de service SHE est donc quelqu'un qui veille sur la sécurité dans l'entreprise, en toute connaissance de cause. Le mot «veiller» recouvre une acception très large qui va du dépistage des risques, de l'examen des accidents, de l'enregistrement des plaintes, de la dispensation d'avis (entre autres pour l'achat de machines et leur installation) jusqu'au rôle de conseiller auprès de la direction. Le chef de service SHE doit aussi être capable d'écouter tout en sachant ce qu'il veut et savoir dialoguer tout en se faisant respecter.

Le chef de service SHE entretient aussi des contacts réguliers avec le médecin du travail de l'entreprise qui, pour sa part, veille sur la santé des travailleurs dans l'exercice de leur métier.

Le chef de service SHE et le médecin du travail ont à traiter ensemble non seulement des questions de sécurité et de santé proprement dites, mais aussi à conseiller l'employeur à propos de l'accueil, de l'information et de la formation des agents.

Parallèlement il existe un Comité SHE. Il s'agit d'un organe consultatif paritaire composé d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des travailleurs. À la SNCB, ceux-ci sont désignés par les organisations syndicales reconnues qui deviennent ainsi également des partenaires de la politique de prévention.

C'est l'employeur lui-même qui préside ce comité tandis que les tâches de

secrétariat sont assumées par le chef de service SHE. Ce comité, qui se réunit régulièrement, veille à ce que soient prises effectivement les mesures nécessaires pour que le travail s'accomplisse dans les meilleures conditions. Il discute entre autres des accidents du travail, essentiellement pour rechercher les mesures devant empêcher que ceux-ci se reproduisent. La Société est divisée en «14 unités de sécurité». Chaque unité travaille de façon autonome et est composée d'un employeur, de travailleurs, d'un comité SHE, d'un service SHE, d'un médecin du travail, etc.

Ces quatorze unités sont :

- Les cinq districts (Centre, NE, NO, SE, SO);
- Les quatre ateliers centraux du département M (Malines, Salzinnes, Gentbrugge et Cuesmes);
- Les trois ateliers centraux du département I (Schaerbeek, Etterbeek et Bascoup);
- L'arrondissement LGV (lignes grande vitesse);
- L'administration centrale de Bruxelles.

Ces unités respectent la législation relative à la sécurité du travail et les prescriptions du RGDC 06-RSHT (Règlement sécurité et hygiène du travail). Ce RGDC 06-RSHT est un règlement général géré par les Services généraux 01.6. Il fixe les modalités d'application à la SNCB de la législation relative à la sécurité du travail.

Du fait de la dispersion géographique de la Société, de la mobilité des travailleurs et des diverses spécialités propres à chaque district, il a été nécessaire de créer en plus dans ceux-ci un certain nombre d'«entités», lesquelles fonctionnent dans le cadre des unités SHE dont elles dépendent. Elles ont été organisées au sein des spécialités T, M et I et comptent chacune un sous-comité SHE. Ces

organes sont aussi composés paritairement; leur existence n'est pas imposée par la loi et est spécifique à la SNCB. Pour obtenir que toutes les unités fonctionnent de la même manière, des organes de coordination ont été installés au niveau du réseau à la fois sous la forme d'un organe consultatif paritaire (la CNSHE...) et sous la forme de bureaux de coordination SHE propres aux départements techniques et d'une division SHE rattachée aux Services généraux.

Cette structure du service de sécurité a été conçue dans l'intérêt des travailleurs et de la Société, pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles et contribuer ainsi à une gestion financière saine. En 1994, 2 660 accidents ont été enregistrés, lesquels ont entraîné des incapacités de travail équivalant à 175 hommes/années de travail. Ceci représente une sérieuse perte de productivité, sans compter que tous ces accidents ont de lourdes conséquences pour les victimes telles qu'un handicap à vie, des mois de souffrances, une carrière interrompue et des espoirs déçus.

C'est pourquoi nous devons tous fournir les efforts pour atteindre un haut niveau de sécurité en nous servant des structures existantes pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles.

Le chef de service SHE, le médecin du travail sont à votre disposition si vous doutez des circonstances dans lesquelles vous effectuez votre travail car éviter des accidents, c'est aussi éviter la souffrance qu'ils provoquent. Cela en vaut donc la peine.

Dans un prochain article, nous évoquerons la vie quotidienne du chef de service SHE ou d'un de ses adjoints. Nous voulons vous faire connaître son métier :

ses activités au bureau, un accident sur le terrain, le reportage d'une réunion du comité ou du sous-comité SHE...

Un travail varié mais passionnant. □



Un des objectifs du service SHE est de développer auprès des travailleurs un sens critique à propos de la sécurité dans l'exercice de leur métier.